

EPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

DE

BISCHWIHR

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISCHWIHR
SEANCE DU 6 FEVRIER 2023**

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Bischwihr, sous la présidence de Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et souhaite une cordiale bienvenue à tous les conseillers municipaux réunis pour cette première réunion annuelle ainsi qu'à M. Jean-Luc SITTLER, correspondant local de l'Alsace et des DNA de Muntzenheim qui succède à M. RINGLER Robert.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/11/2022

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 Novembre 2022 a été envoyé à tous les élus par messagerie électronique avec accusé de réception.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 28/11/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2 – Révision loyers communaux 2023

M. le Maire fait part que les deux logements communaux sis au Groupe Scolaire sont actuellement occupés et loués à Madame Charlene KRETZ, logement du 2^{ème} étage et à Madame Estelle JOAO, demeurant au 1^{er} étage.

Les loyers sont, comme chaque année révisés au 1^{er} janvier, en fonction de l'indice de Référence des Loyers (IRL) dont la variation annuelle connue au 4^{ème} trimestre 2022 est fixée à + 3,50 % par l'Insee.

Par conséquent, cette revalorisation sera appliquée aux loyers en cours à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les deux logements communaux dont le montant mensuel s'établit comme suit :

Logement du 1^{er} étage : passe de 417,00 Euros à 431,59 Euros arrondi à 432,00 Euros au 1^{er} janvier 2023.

Logement du 2^{ème} étage : passe de 380,00 Euros à 393,30 Euros arrondi à 393,00 Euros au 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Emet** un avis favorable au réajustement des loyers du 1^{er} et 2^{ème} étage du Groupe Scolaire, comme indiqué ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- **Charge** le Maire d'en aviser chacun des locataires ;
- **Dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif général M14 de 2023.

Le Maire signale le problème d'humidité et de moisissure remarqués à certains endroits de pièces à vivre dans les logements causés par le manque de ventilation.

Une étude est en cours en vue de connaître le coût d'installation d'une VMC pour les deux logements. Ces travaux pourraient être programmés lors du changement de locataire et avant toute relocation de l'immeuble.

Point 3 – Demandes de subventions 2023

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions arrêté pour 2023 et à verser aux différentes associations locales et organismes de droit privé, selon détail ci-dessous :

SUBVENTIONS

		CREDITS	REALISES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
		2022	2022	Eur
		Eur	Eur	Eur
CCAS BISCHWIHR	TOTAL art.657362	4 610,00	4 605,82	5 308,00
Assoc.Foncière BISCHWIHR	TOTAL art.65737	955,00	955,00	955,00
Amicale des S.P. Bischwihr Ord.		150,00	150,00	150,00
" " Exceptionnelle		0,00	0,00	00,00
Ass. Jeunes S.P. de Fortschwihr (1)		250,00	250,00	250,00
« « Except. – achat tenues (dcm du 5/09/22)		0,00	100,00	00,00
Sté de Quilles Bischwihr Ord.		150,00	150,00	150,00
" " " Jeunes Licenciés		0,00	0,00	00,00
Football-Club "Section Bischwihr" Ord;		150,00	150,00	150,00
" " " Jeunes Licenciés		0,00	0,00	00,00
Amicale des Donneurs de Sang Bischwihr		150,00	150,00	150,00
Foyer Club des Jeunes Bischwihr		150,00	150,00	150,00
" " " Exceptionnelle		0,00	0,00	00,00
Chorale Sté Cécile Bischwihr		150,00	150,00	150,00
Pétanque-Club Bischwihr		0,00	0,00	00,00
Société de pêche Bischwihr		150,00	150,00	150,00
Comité de Jumelage		100,00	100,00	100,00
" " " Exceptionnelle–Transport (dcm 05/09/22) (2)		0,00	400,00	00,00
Conseil Fabrique - Culte Catholique		150,00	150,00	150,00
Conseil Fabrique - Culte Protestant		150,00	150,00	150,00
Amicale du 7ème GAAMA - Troupes de Marines du Haut-Rhin combattants de Bischwihr		150,00	150,00	150,00

U.S. Alsace Mémoire	150,00	0,00	00,00
Club de l'Amitié (3)	00,00	00,00	00,00
Peters'Band	150,00	150,00	150,00
Club des Petites Croix du Ried Brun	150,00	150,00	150,00
Bischwihr en Fête	150,00	150,00	150,00
Sous Total (1)	2 450,00	2 800,00	2 300,00
Assoc. Maire Canton cotis. Elus	0,00	0,00	00,00
USEP/Ecole de Bischwihr (4)	140,00	142,60	150,00
APE du Ried Brun	75,00	75,00	75,00
Prévention Routière Colmar	25,00	25,00	25,00
Croix-Rouge Française Colmar	20,00	20,00	20,00
Assoc. Paralysés et Infirmes Civils Colmar	20,00	20,00	20,00
Groupement d'Action Sociale du Personnel (G.A.S.) "Œuvres Sociales" (5)	270,00	270,00	270,00
Assoc. Française des Sclérosés en plaques	35,00	35,00	35,00
Ligue contre le Cancer	50,00	50,00	50,00
Langue et Culture Alsacienne	20,00	20,00	20,00
Assoc. Française contre les Myopathies	35,00	35,00	35,00
Ass. La Virade-Mucoviscidose	35,00	35,00	35,00
Assoc. Culture&Expression Locales Azur FM (dcm du 22/2/16) (6)	230,00	228,80	230,00
AGIMAPAK – 2 pars Transport – Service accueil jour	600,00	600,00	600,00
Divers - Imprévus	45,00	00,00	35,00
Sous Total (2)	1 600,00	1 556,40	1 600,00
TOTAL (1)+(2) art.6574	4 050,00	4 356,40	3 900,00

Renvoi :

- (1) Subvention allouée au titre des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Fortschwihr, dont 5 sont issus de la commune à raison de 50 € par jeune SP.
- (2) Organisation du 25^e Anniversaire de Jumelage avec la Commune de Bahlingen.
- (3) Association dissoute.
- (4) Subvention allouée à l'association USEP de l'école élémentaire, en fonction du nombre de jeunes licenciés des associations sportives des écoles élémentaires affiliés à l'USEP.
- (5) Versement de la subvention aux œuvres sociales du GAS (Groupement d'Action Sociale du personnel), à raison de 90 € par agent et par an.
- (6) Subvention annuelle de fonctionnement à l'association Culture et Expressions Locales Acel Azur FM au service local associatif pour 2023.

S'agissant de l'aide allouée à l'association Azur FM, le Maire propose de ne plus donner suite à cette adhésion, en raison du peu d'utilisation qui en est fait par le monde associatif communal et des autres moyens de communications mis en œuvre depuis ces dernières années par la commune. Il n'est, par conséquent, plus nécessaire de reconduire pour les années à venir, la subvention annuelle allouée à ladite association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTÉ** le tableau des subventions à allouer en 2023, aux diverses associations locales et organismes de droit privé, tel que présenté et arrêté ci-dessus.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif général M14 de 2023.

Par ailleurs, le Maire fait également part du détail de l'article **65548 – Contributions aux organismes de regroupement**, pour lequel le budget total s'élève à 212 550,00 €uros dont 208 200,00 €uros pour la part revenant au fonctionnement du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège Fortschwihr ; 600,00 €uros pour la participation annuelle au SYMAPAK à raison de 2 lits souscrit par la commune ; 3 900,00€ pour le fonctionnement annuel au Syndicat des Gardes-Champêtres intercommunaux et enfin 250,00 € au titre de la cotisation annuelle revenant à l'ADAUHR.

Point 4 – Actualisation redevance opérateurs Télécommunications

Le Maire donne la parole à M. Benoît MERGEL, adjoint en charge des réseaux et explique que le conseil municipal doit fixer chaque année le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunication pour l'année à venir.

Aussi, dans le cadre de l'occupation du domaine public et sa revalorisation au 1^{er} janvier 2023, les nouveaux indices proposés par l'INSEE conduisent à une légère augmentation des montants plafonds des redevances pour 2023.

Au vu des nouveaux coefficients actualisés pour 2023, une nouvelle délibération est nécessaire, afin d'en fixer les montants en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

✚ **d'appliquer** le montant maximum pour 2023 à l'opérateur Orange et de fixer les tarifs 2023 de la redevance pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien
- 31,30 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

✚ **de charger** le Maire du recouvrement de cette redevance pour 2023, qui sera inscrite à l'article 70323 du budget primitif M14.

Point 5 – Acte d'achat sous forme administrative – parcelle privée

Monsieur le Maire rend compte que dans le cadre de la sécurité incendie, il y a lieu de racheter à la Société SCI GIMA, représentée par son gérant, Monsieur RICCHIUTI, la parcelle référencée n° 337, section 21 d'une contenance de 25 m2, sise en bordure de la R.D.45, route d'Andolsheim.

En effet, en raison de l'installation d'un puit d'incendie cet ouvrage doit rester accessible à tout instant au service incendie.

Ainsi, il informe les élus, qu'il va prendre contact directement avec le propriétaire de la parcelle concernée, afin de convenir d'un prix d'achat en sachant que la valeur d'acquisition était de 3 000,00 €uros l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE :

- ✚ **La proposition d'un acte d'achat** sous forme administrative en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section 21, n° 337, d'une contenance de 0,25 ca soit au prix maximum de 750,00 Euros.
- ✚ **Charge** Monsieur le Maire de l'établissement de l'acte administratif à intervenir ;
- ✚ **Donne pouvoir** à Monsieur Pierre ZWINGELSTEIN, 1^{er} adjoint, à l'effet de signer l'acte administratif au nom et pour le compte de la Commune de BISCHWIHR ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- ✚ **Dit que** le montant de la dépense est prévu au budget primitif M14 2023, chapitre 21, article 2111.

Point 6 – Projet budgétaire 2023

Monsieur le Maire fait part des travaux prévisionnels retenus par la municipalité pour le budget 2023, il s'agit notamment :

Agencement et aménagement voirie :

- Travaux d'aménagement de la cour du nouveau CPI
- Aménagement divers chemins ruraux
- Acquisition d'une parcelle privée
- Acquisition de panneaux de signalisation routière

Bâtiment communal :

- Continuité des travaux du nouveau dépôt d'incendie communal

Installation et aménagements divers

- Acquisition & installation de caméras de surveillance
- Déplacement coffret gaz « rue du Nord »

Réseaux divers :

- Travaux extension réseau Enedis/lotissement Terre Alliance

Installation Matériel et outillage technique divers

- Acquisition de pièces pour la lame de déneigement
- Acquisition et installation d'un arrosage enterré au stade de football
- Acquisition de tenue pour SPV et extincteurs
- Acquisition d'un serveur pour le stockage et la sauvegarde des données informatiques de la mairie.

Point 7 – Rapport Commissions et Syndicats

7.1 SYNDICAT Pôle Ried Brun : Monsieur le Maire revient sur la réunion du Syndicat du PRB de Muntzenheim qui a eu lieu le 13 décembre 2022 et informe les élus que dans le but de limiter les dépenses, le prêt souscrit auprès de la SFIL pour le financement des bâtiments de l'espace Ried Brun a été renégocié en

passant par un taux fixe de 3,25 % en lieu et place d'un taux variable qui est passé à 9,61 % en début 2023. Il fait également savoir que les annuités du prêt ont été prolongées sur une durée de vingt ans et que le coût du refinancement se monte à 543 000,00 €uros.

7.2 BRIGADE VERTE : Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierre ZWINGELSTEIN, 1^{er} adjoint qui rend compte **d'une part**,

- 1- d'une demande d'autorisation de port de Caméras Piétons exprimée par le syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux dans son courrier du 30 janvier 2023.

En effet, il y a lieu dans un premier temps, d'avoir l'accord de toutes les communes membres du syndicat, représenté par son Maire en activité et en sa qualité d'OPJ.

M. Pierre ZWINGELSTEIN, adjoint et délégué donne lecture du texte portant sur les conditions d'emploi des caméras individuelles par les brigadiers et leur finalité à savoir la prévention des incidents au cours de leur mission et interventions, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves ainsi que la formation et la pédagogie des agents.

Il explique de ce dispositif joue surtout un rôle dissuasif, déjà adopté par les forces de sécurité intérieure, les polices municipales et les pompiers. En outre l'accès aux images et la protection des données font l'objet d'un encadrement juridique strict.

Il précise en outre que le projet porte sur l'acquisition de 7 caméras individuelles qui seront expérimentées sur différents territoires (postes) du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, à l'unanimité des membres présents et représentés,

se déclare favorable à l'utilisation de caméras mobiles par les gardes champêtres Intercommunaux, dénommés aussi « Brigade Verte d'Alsace », dans le cadre de leurs interventions.

- 2- **D'autre part**, M. Pierre ZWINGELSTEIN, adjoint, informe les élus d'une demande de motion de soutien à la Brigade Verte du Haut-Rhin et en développe les raisons.

La Commune de Bischwihr adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace »,

Le Conseil Municipal de la Commune de Bischwihr réuni le 6 février 2023, manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de

gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur, et souhaitent par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au Journal Officiel le 26 mai 2021 présentait un enjeu majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Lors de l'examen de cette loi, les parlementaires ont été particulièrement attentifs aux divers besoins des gardes champêtres en terme de missions, de compétences et de moyens ce qui a permis certains aboutissements tels, le port de caméra individuelle, la tenue et l'équipement du garde champêtre...

A cette fin, la Fédération Nationale des Gardes Champêtres a transmis au service en charge de la rédaction des arrêtés, la DLPAJ (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques) un cahier des charges reprenant notamment les spécificités de la Brigade Verte d'Alsace.

Depuis l'origine, l'uniforme du garde champêtre de la Brigade Verte est de coloris vert et le service est ainsi reconnu et identifié sur le territoire et ne fait l'objet d'aucune confusion avec les autres services de police.

Cependant, nous venons d'apprendre, de manière officieuse que les arrêtés susmentionnés sont en passe d'être publiés et que la DLPAJ s'opposerait notamment à l'appellation « police rurale » dont les gardes champêtres ont la charge depuis 1791, sur leur uniforme, carte professionnelle et véhicules.

De ce fait n'étant plus à leur sens un service de police, le classement de leur véhicule en Véhicule d'Intérêt Général Prioritaire ne serait pas nécessaire (contrairement aux Policiers Municipaux).

Aujourd'hui les élus éprouvent une réelle crainte de voir disparaître l'identification propre au garde champêtre pour être calquée sur celle des agents de police municipale, faisant ainsi abstraction des mentions spécifiques concernant le droit de suite et de réquisition prévus par la loi, particularités qui démarquent notoirement le garde champêtre du policier municipal. (Réquisition de la force publique prévue à l'article L.172-10 du Code de l'Environnement et art 24 du Code de procédure pénale)

La parution de ces arrêtés serait fort regrettable et pénalisante pour le corps de gardes champêtres dans sa globalité.

Avec une durée d'existence de plus de 3 décennies, la Brigade Verte d'Alsace est devenue un véritable modèle de mutualisation, elle avoisine aujourd'hui les 80 gardes champêtres qui rayonnent sur environ 380 communes. Notons que le Dispositif, unique en son genre, est en plein essor et se développe actuellement sur l'ensemble du territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Par ailleurs, les élus souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur le statut social des gardes champêtres, qui relève du niveau de rémunération de la catégorie C, alors qu'ils ont vu leurs compétences alignées à la hauteur de celles des inspecteurs de l'Office Français de la Biodiversité. Par la diversité de leurs compétences sur le plan sécuritaire et environnementale et disposant de prérogatives judiciaires élargies ils sont régulièrement conduits à rédiger des actes administratifs (arrêtés municipaux, écrits judiciaires, ...), le recrutement

est particulièrement ciblé car il s'agit d'une profession au profil nécessitant des connaissances particulières et qui requiert un niveau d'études supérieures, il n'est plus concevable pour ces hommes et ces femmes d'être cantonnés à la catégorie C, alors qu'ils disposent d'une polyvalence notable.

Compte tenu de ces éléments,

le Conseil Municipal de la Commune de Bischwihr, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre ZWINGELSTEIN, 1^{er} adjoint, soucieux du devenir de la Brigade Verte, **souhaite affirmer** :

- **Son indéfectible attachement** au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;
- **Sa volonté de préserver** le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

7.3 JRB « Jeunesse du Ried Brun » : Madame Virginie GWINNER, conseillère municipale et déléguée suppléante de Mme Sabine KIENZ, adjointe empêchée a fait part de la réunion du Conseil d'administration du 31 janvier 2023. Il est question de la demande de subvention de 300 Ke qui doit être reconsidérée au vu des effectifs d'accueil en nette augmentation de l'association. A la suite du changement de comptable, un gain de 12 000,00 Euros a été constaté au budget de fonctionnement de la structure. Par ailleurs, l'embauche d'une personne supplémentaire a été nécessaire et les ruptures conventionnelles de contrat ont été refusées pour raison budgétaire. La prochaine réunion de la JRB aura lieu le 25/04/2023 et portera essentiellement sur la pédagogie.

7.4 TEA « Territoire d'Energie Alsace : M. Benoît MERGEL, adjoint fait savoir qu'une réunion a eu lieu le 20/12/2023 à HECKEN, Ht-Rhin et qu'il a été question des subventions allouées aux communes dans le cadre de travaux d'enfouissement des réseaux électriques dont le taux est porté à 50 % pour 2023.

7.5 SYMAPAK : Mme Stéphanie BELLY, adjointe et déléguée rend compte de la réunion du comité directeur du SYMAPAK, du 29/11/2022. Elle communique les travaux en cours du système électrique de coupe-feu et de l'installation de climatiseurs pour un montant de 14 413,01 € ; par ailleurs des infiltrations sont apparues au niveau de la salle de restauration et du sas d'entrée.

Elle signale en outre, la hausse des taux d'intérêt de l'emprunt souscrit auprès du crédit agricole en 2009 qui passe de 2,13 % à 3,13 % et la participation financière du Symapak au projet de la mairie de Kunheim pour 60 000,00 Euros s'agissant des travaux réalisés de la place du Tertre avec fixation de la durée d'amortissement sur 25 ans.

Le diagnostic amiante réalisé par le bureau Véritas pour l'espace kiné Balnéothérapie pour un montant de 6 000,00 € est négatif. Le dossier de consultation des entreprises du marché public d'un montant de 544 200,00 € a pris du retard et une étude est en cours concernant le mode de chauffage envisagé.

Enfin, deux études sont en cours, l'une concerne l'aménagement extérieur de la partie chenil, avec un espace canin intérieur sous préau, pour un coût estimé à 42 279,00 € et la seconde, il s'agit de revoir l'ensemble de l'éclairage du bâtiment pour des raisons économiques et environnementales avec des ambiances différenciées en fonction des lieux. Le projet se monte à 60 000,00 euros.

Concernant le bien être des résidents à la Roselière, tous ont été dotés de la 4^{ème} dose de vaccin anti-covid et antigrippe. Du 15/12 au 04/01, les familles des résidents sont accueillies pour un moment convivial au sein de l'établissement ce qui est très apprécié par tous.

Pour terminer, elle relève que le maché de Noël 2022 a remporté un franc succès puisque cette action a permis de récolter 5 800,00 euros grâce aux nombreux bénévoles et résidents de la Roselière.

7.6 SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU et CANAUX PLAINE DU RHIN : M. Benoît HOEFT, conseiller et délégué auprès de Colmar Agglomération au titre du GEMAPI relate la réunion qui a eu lieu le 15 novembre 2022.

Il fait un point sur les orientations budgétaires 2023 du Syndicat avec une augmentation des cotisations de 6 %, ce qui porte la participation de la commune de Bischwihr au travers de Colmar Agglo à 1 528,00 € et 12 439 euros pour Colmar Agglomération pour la totalité. Il communique les études et travaux en cours des communes concernées, en faisant circuler aux élus, les pages extraites du compte rendu. Il fait également savoir que des acquisitions foncières ont été nécessaires pour le bon fonctionnement et l'entretien des canaux de la Plaine du Rhin.

Il termine ses propos par la consultation faite en 2021 auprès des élus du Haut-Rhin pour les différents recours entrepris dans le cadre du PGRI, qui a été fortement suivi. Par ailleurs, il souligne que les discussions sont toujours en cours s'agissant de la reprise des canaux de la Hardt par le syndicat et /ou la CeA.

7.7 GIC n° 10 VAUBAN : M. Pierre ZWINGELSTEIN, adjoint et délégué, fait part de la tenue de l'Assemblée Générale du 27 janvier à Biesheim. Un point a été fait sur le rapport financier des exercices 2021 et 2022 avec un avoir total de 24 741,49 € au 31/12/2022. Les dépenses de subventions au titre du repeuplement versées par l'association est de 5 041,76 €, poste le plus important de l'ensemble de la masse comptable.

Il fait remarquer que l'évolution du petit gibier est en net recul alors que les corvidés sont en forte augmentation et pose de réel problème aux cultures sur le secteur.

Concernant la situation des dégâts causés par les sangliers, les chasseurs ont fait appel aux louvetiers, qui ont été amenés à tirer un nombre conséquent de sangliers et a ainsi permis une nette diminution des dégâts au niveau du GIC 10.

Pour ce qui concerne la population du Daim, le cheptel est en très forte diminution et il va falloir faire à l'avenir une gestion raisonnée de l'espèce.

Pour finir, M. Pierre ZWINGELSTEIN, communique les valeurs et la répartition des dégâts par Commune sur le GIC 10, en diminution sur le ban de Bischwihr.

Cependant, dans le cadre de la nouvelle relocation des baux de chasse communaux, qui arriveront à échéance au mois de février 2024, il voit mal l'avenir sur les lots de chasse des bans de Andolsheim, Horbourg-Wihr et Bischwihr en vue de la reprise par l'actuel locataire. Un nouveau cahier des charges est en cours d'élaboration auprès de la FDC « Fédération départementale des Chasseurs ».

Point 8 – Divers

Le Maire communique :

✚ **Maisons fleuries** : les membres du jury des Maisons fleuries n'effectueront plus de passage dans la commune à compter de 2023 pour manque de relève. Il est fait appel à des volontaires au niveau de la commune afin de poursuivre cette action au service de l'environnement, de la préservation du cadre de vie et de l'embellissement communal. Cette opération se fait sur une journée et quatre personnes seraient nécessaires au bon fonctionnement de cette animation. Pour toute personne intéressée, Mme Sabine KIENZ, adjointe et responsable de l'animation peut être jointe à la Mairie.

✚ **Collecte de Sang** : la collecte organisée à Wickerschwihr le 27/01/2023 a permis d'accueillir 30 dons de sang, en nette recul par rapport à 2022. Mme Virginie GWINNER, conseillère municipale fait savoir que la prochaine assemblée générale de l'association de donneurs de sang de Bischwihr aura lieu au mois de mars 2023, avec modification du bureau suite à la démission de l'actuel président.

✚ **Remerciements** : une carte de remerciements a été adressée à la municipalité pour l'attention portée à l'occasion d'un grand anniversaire.

✚ **Carnaval 2023** : M. Benoît MERGEL, adjoint fait savoir que le défilé carnavalesque aura lieu dans la commune le mercredi 8 mars 2023 avec la participation et le soutien de la sté « Eureka Animations » de Pfasttat. Tous les habitants petits et grands sont cordialement conviés à rejoindre la troupe d'animation et à venir faire la fête à cette occasion dans les rues du village.

✚ **Balayeuse communale** : M. Joël GEILLER, conseiller municipal fait observer le passage récent de la nouvelle balayeuse dans les rues de la commune et souligne la grande utilité et efficacité du matériel ainsi acquis par la collectivité au service de la propreté du village.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés et personne ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Maire clos la séance